

GUIDE

de l'accompagnement social et médico-social dans l'Yonne

Dans le domaine de l'hébergement et du logement



À l'usage des professionnels

2016



Le présent guide s'adresse à tout professionnel travaillant auprès des publics les plus vulnérables.



Il leur donnera des points de repère utiles sur les objectifs de chaque accompagnement, la procédure à suivre et les structures chargées de les mettre en œuvre afin que l'aide la plus appropriée au public concerné soit sollicitée.

Ce guide constitue un élément concret de la mise en œuvre du Plan d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) et s'inscrit dans les orientations du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.



Le présent document sera actualisé régulièrement pour tenir compte des évolutions juridiques et territoriales.



SOMMAIRE

HÉBERGEMENT	1
Hébergement d'urgence	2
Hébergement à accompagnement modéré (HAM) à titre expérimental	3
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) - COLLECTIF	4
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) - ECLATE ou DIFFUS	5
Logements conventionnés à l'Allocation Logement Temporaire (ALT)	6
HÉBERGEMENT SPÉCIFIQUE POUR LES DEMANDEURS D'ASILE	7
Hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile (HUDA)	8
Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)	9
LOGEMENT ACCOMPAGNÉ	10
Résidence sociale - Résidence Jeunes de l'Yonne - Foyer de travailleurs migrants	11
Résidence accueil	12
Pension de famille	13
ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX	14
Mis en œuvre par les bailleurs sociaux	15
Résidence accueil	16
Caisse d'allocations familiales CAF	17
Non décence en secteur privé	17
Caisse d'allocations familiales CAF	18
Accueil social des locataires	18
Conseil départemental : Unités territoriales de solidarité (UTS)	19
Dispositif de veille sociale : Accueil de jour	20
Centre communal d'action sociale (CCAS)	21
Bail glissant	22
Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)	23
Accompagnement social lié au logement (ASLL)	24
Mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF)	25
Mesure d'accompagnement social personnalisé 1 (MASP 1)	26
Mesure d'accompagnement social personnalisé 2 (MASP 2)	27
Accompagnement Social Global (ASG)	28
Accompagnement Social en Milieu Rural (ASMR)	29
« ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX » PRONONCÉS PAR JUGEMENT	30
Mesure d'accompagnement social personnalisé 3 (MASP 3)	31
Mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ)	32
Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF)	33
Curatelle	34
Tutelle	35
ACCOMPAGNEMENTS MÉDICO-SOCIAUX	36
Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)	37
Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)	38
Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)	39
Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour Usagers de Drogues (CAARUD)	40
PASS somatique - Permanence d'accès aux soins de santé	41
PASS PSY - Equipe mobile de psychiatrie précarité	42
Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)	43
GLOSSAIRE	45

HÉBERGEMENT

L'accueil en hébergement est destiné aux personnes sans domicile ou contraintes de le quitter en urgence, en situation de précarité et connaissant de graves difficultés sociales. L'hébergement est provisoire, dans l'attente d'une solution de logement durable et adaptée.

Il ne donne pas lieu à l'établissement d'un bail ou d'un titre d'occupation ni au versement d'un loyer, ce qui n'exclut pas une participation financière des familles ou personnes accueillies.

Pour accéder à une place d'hébergement, les personnes doivent faire le 115 (pour un hébergement d'urgence) ou faire une demande d'orientation au SIAO (Service intégré d'accueil et d'orientation), point unique d'entrée pour les places d'insertion. Dans l'Yonne, le SIAO-115 est porté par la Croix Rouge.

HÉBERGEMENT

Hébergement d'urgence

Public	Personne (ou ménage) sans hébergement ayant besoin d'une structure adaptée et d'un accompagnement social global
Objectifs	Accueil et hébergement d'urgence inconditionnel dans le cadre d'une mise à l'abri de toute personne en situation de détresse
Contenus	<p>Mettre à l'abri, évaluer les potentialités, accompagner pour un accès et un retour aux droits sociaux et à l'entame d'un parcours d'insertion.</p> <p>Procéder à l'évaluation SIAO pour une orientation (hébergement d'insertion, accompagnement social, logement accompagné)</p> <p>Accompagner vers l'autonomie, l'emploi, le logement ordinaire, la santé et les soins, la parentalité, la vie sociale, ...</p> <p>Cuisine collective, logements individuels, groupes de paroles, lieux collectifs, sorties...</p> <p>Rencontres régulières avec la personne</p> <p>Points réguliers sur l'avancement du projet</p> <p>Prestation alimentaire fournie</p>
Localisation	Auxerre, Migennes, Sens et Avallon (femmes victimes de violences conjugales)
Intervenants	Educateurs spécialisés, assistants sociaux, CESF
Prestataires	Croix Rouge Française (CHAO) CCAS Auxerre - CHRS Thomas Ancel (SHAO)
Durée	Jusqu'à ce qu'une solution durable soit proposée
Procédure	Appel au 115
Financement	Etat

HÉBERGEMENT

Hébergement à accompagnement modéré (HAM) à titre expérimental

Dispositif en cours de déploiement

Public	Personne (ou ménage) sans hébergement à faible problématique sociale rencontrant essentiellement des difficultés administratives et/ou financières
Objectifs	Hébergement de stabilisation Aide à la résolution de la problématique financière et/ou administrative
Contenus	Assurer une mise à l'abri Aiguiller vers les intervenants sociaux de droit commun (CCAS, UTS) pour l'accompagnement social Prestation alimentaire non fournie
Localisation	Saint Florentin, Joigny, Avallon
Intervenants	Éducateurs spécialisés, assistants sociaux, CESF
Prestataires	Croix Rouge Française
Durée	6 mois renouvelables
Procédure	Passage en commission SIAO
Financement	Etat

HÉBERGEMENT

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) - COLLECTIF

Public	Personne (ou ménage) sans hébergement ayant besoin d'une structure adaptée et d'un accompagnement social global
Objectifs	Hébergement d'insertion Développement des potentiels d'autonomie pour la réinsertion en milieu ordinaire ou spécialisé
Contenus	Élaborer un projet de vie, rendre les droits effectifs, soutenir les personnes dans leur vie quotidienne, favoriser la socialisation, la prise de responsabilité. Aides financières et matérielles Accompagner vers l'autonomie, l'emploi, le logement ordinaire, la santé et les soins, la parentalité, la vie sociale, ... Cuisine collective, groupes de paroles, lieux collectifs, sorties... Rencontres régulières avec la personne Points réguliers sur l'avancement du projet Prestation alimentaire fournie
Localisation	Sens et Migennes
Intervenants	Éducateurs spécialisés, assistants sociaux, CESF
Prestataires	Croix Rouge Française
Durée	6 mois renouvelables
Procédure	Passage en commission SIAO
Financement	Etat

HÉBERGEMENT

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) - ECLATE ou DIFFUS

Public	Personne (ou ménage) sans hébergement ayant besoin d'une structure adaptée et d'un accompagnement social global ; l'autonomie de cette personne lui permet toutefois de vivre dans un logement indépendant
Objectifs	Hébergement d'insertion Intégration en milieu ordinaire, accompagnement social de droit commun, proche du collectif avec davantage d'autonomie
Contenus	Élaborer un projet de vie, rendre les droits effectifs, soutenir les personnes dans leur vie quotidienne, favoriser la socialisation, la prise de responsabilité. Aides financières et matérielles Accompagner vers l'autonomie, l'emploi, le logement ordinaire, la santé et les soins, la parentalité, la vie sociale, ... Logements individuels, groupes de paroles, lieux collectifs, sorties... Rencontres régulières avec points trimestriels Prestation alimentaire fournie
Localisation	Auxerre, Sens, Migennes et Avallon
Intervenants	Éducateurs spécialisés, assistants sociaux, CESF
Prestataires	CCAS d'Auxerre (ASVI Accompagnement social vers l'insertion) Croix Rouge Française (CHRS diffus)
Durée	6 mois renouvelables
Procédure	Passage en commission SIAO
Financement	Etat

HÉBERGEMENT

Logements conventionnés à l'Allocation Logement Temporaire (ALT)

Logements dans une structure appartenant à l'opérateur ou captés dans le parc privé ou social

Public	Personne (ou ménage) défavorisée sans logement avec un titre de séjour valide dont la situation ne justifie pas un hébergement en CHRS.
Objectifs	Hébergement d'insertion avec contrat de mise à disposition temporaire d'un logement
Contenus	Caractère facultatif de l'accompagnement social. Dans l'Yonne, cet accompagnement est mis en œuvre seulement dans les structures CHRS qui proposent de l'ALT. Aide administrative et budgétaire Accompagnement vers l'emploi ou le soin Médiation avec le voisinage Visites à domicile et entretiens Fréquence : très variable Prestation alimentaire non fournie
Localisation	Auxerre, Sens, Tonnerre
Intervenants	CESF, assistants sociaux, bénévoles
Prestataires	CCAS d'Auxerre et CRF en lien avec le SIAO. CCAS de Sens, de Tonnerre, COALLIA, Résidences Jeunes de l'Yonne
Durée	6 mois renouvelable une fois
Procédure	Passage en commission SIAO pour les CHRS Pas de passage en commission pour les organisations communales particulières
Financement	Agrément Etat (Préfectoral), CAF Nombre de logements définis dans le cadre d'une convention renouvelable par avenant annuellement

HÉBERGEMENT SPÉCIFIQUE POUR LES DEMANDEURS D'ASILE

L'asile est la protection qu'accorde un État à un étranger qui est ou qui risque d'être persécuté dans son pays, que ce soit par les autorités de ce pays ou par des acteurs non-étatiques.

Toute personne demandant l'asile en France est éligible à un CADA (centre d'accueil des demandeurs d'asile) où il sera hébergé durant l'examen de sa situation individuelle par l'Ofpra (Office français de protection pour les réfugiés et apatrides).

NB : Le présent guide n'a pas pour objet de traiter le droit au séjour.

Hébergement spécifique pour les demandeurs d'asile

Hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile (HUDA)

Public	Demandeur d'asile en attente de leur prise en charge en CADA ou personne sous procédure Dublin (ne pouvant accéder au CADA)
Objectifs	Hébergement collectif d'urgence des primo arrivants ayant déposé une demande d'asile
Contenus	<p>Accueil, information, orientation et accompagnement administratif</p> <p>Offrir un hébergement jusqu'à l'obtention d'une place en CADA (excepté pour les personnes en procédure Dublin)</p> <p>Assurer l'accompagnement social des personnes hébergées jusqu'à l'orientation en CADA : suivi et gestion de demandes d'hébergements, orientation et accompagnement vers les acteurs médico-sociaux, accès aux soins, scolarisation des enfants</p> <p>Assurer l'accompagnement juridique par la constitution et le suivi du dossier OFPRA et CNDA</p> <p>Prestation alimentaire non fournie car versement de l'ADA (allocation du demandeur d'asile)</p>
Localisation	Auxerre
Intervenants	Assistants sociaux, CESF
Prestataires	COALLIA
Durée	Jusqu'à l'entrée en CADA ou jusqu'au retour des personnes sous procédure Dublin dans le pays de premier dépôt de demande d'asile
Procédure	Passage en commission SIAO pour les CHRS Pas de passage en commission pour les organisations communales particulières
Financement	Etat

Hébergement spécifique pour les demandeurs d'asile

Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)

Public	Demandeur d'asile disposant d'un récépissé constatant le dépôt d'une demande d'asile et ayant donné leur accord pour bénéficier d'un hébergement en CADA.
Objectifs	Hébergement collectif des demandeurs d'asile durant le temps d'examen de leur demande
Contenus	<p>Transcrire le récit des demandeurs d'asile pour permettre l'introduction de la demande d'asile auprès de l'OFPRA dans le délai de 21 jours ;</p> <p>Assurer l'accompagnement social : ouverture des droits à la CMU, suivi médical (première visite médicale), ouverture d'un compte bancaire, scolarisation des enfants et, selon les CADA, aide aux devoirs, ...</p> <p>Préparer à la sortie, c'est-à-dire informer les demandeurs d'asile sur les suites données à l'instruction de leur demande d'asile :</p> <ul style="list-style-type: none">- soit l'obtention du statut de réfugié et, dans cette hypothèse, les accompagner vers l'accès au logement social et vers l'emploi,- soit le rejet de la demande d'asile et, dans cette hypothèse, les informer sur les voies de recours et les dispositifs d'aide au retour. <p>Prestation alimentaire non fournie car versement de l'ADA (allocation du demandeur d'asile)</p> <p>Prestation alimentaire non fournie car versement de l'ADA (allocation du demandeur d'asile)</p>
Localisation	Joigny, Vergigny
Intervenants	Assistants sociaux, CESF
Prestataires	COALLIA
Durée	20 mois environ
Procédure	Dépôt de la demande d'asile auprès du guichet unique d'accueil des demandeurs d'asile de Dijon puis orientation par l'OFII
Financement	Etat

LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

Le logement occupé, temporairement ou durablement, donne lieu au versement d'une redevance ou d'un loyer. Les personnes occupant le logement ont un statut d'occupation (bail ou titre d'occupation) et bénéficient des aides au logement versées par la CAF (APL, ALF, ALS).

Dans ce cadre, il est proposé un accompagnement variable selon les publics accueillis et les difficultés qu'ils rencontrent.

LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

Résidence sociale - Résidence Jeunes de l'Yonne - Foyer de travailleurs migrants

Public	<p>Personne en difficulté sociale et/ou économique ayant un besoin de logement temporaire en capacité d'occuper un logement autonome avec, si besoin, un accompagnement léger</p> <p>Spécificité des Résidences Jeunes de l'Yonne : accueil de personnes de moins de 30 ans uniquement</p>
Objectifs	<p>Logement temporaire meublé en vue d'accéder au logement ordinaire.</p>
Contenus	<p>Accompagner les publics accueillis par une aide administrative (courrier, photocopies, dossier de demande de logement)</p> <p>Orienter les publics (Pôle emploi, missions locales, CAF, ...)</p> <p>L'accompagnement social relève du droit commun (mission locale, Conseil Départemental, CCAS selon le profil)</p> <p>Outils - méthodologie :</p> <p>Veille sociale Entretien individualisé Coordination avec les partenaires sociaux</p>
Localisation	<p>RS : Joigny, Saint Clément et Avallon RJY : Auxerre FTM : Auxerre, Vergigny</p>
Intervenants	<p>RS et FTM : Responsable de résidence RJY : Equipe socio-éducative</p>
Prestataires	<p>COALLIA, Résidences Jeunes de l'Yonne</p>
Durée	<p>2 ans renouvelable Spécificité des foyers de travailleurs migrants : pas de limite de durée</p>
Procédure	<p>Avec ou sans passage en commission SIAO</p>
Financement	<p>Etat pour l'aide à la gestion locative sociale</p>

LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

Résidence accueil

Public	Personne handicapée psychique stabilisée, sans critère d'âge, suffisamment autonome pour accéder à un logement privatif
Objectifs	Logement accompagné dans le cadre d'un projet social individualisé
Contenus	Accompagnement de proximité (hygiène corporelle/de l'espace privé, budget, ...) et dans les démarches d'insertion sociale et socioprofessionnelle Outils - méthodologie : Accompagnement physique Proposition d'activités Lien avec des partenaires de l'action sociale, médico-sociale, des professionnels de santé... Convention et règlement intérieur signés par les résidents Interventions au quotidien Présence et disponibilité de l'équipe en journée, de 8h30 à 18h Entretiens, réunions d'équipe, conseil de vie sociale En lien étroit avec le CHSY
Localisation	Tonnerre
Intervenants	Hôtes de maison, CESF Moniteurs éducateurs, aides-soignants
Prestataires	Espérance Yonne Les Boisseaux
Durée	Pas de limite
Procédure	Avec ou sans passage en commission SIAO
Financement	Résident pour le logement État pour couple d'hôtes

LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

Pension de famille

Public	Personne au faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement apparaît difficile à court terme
Objectifs	Logement dans le cadre d'un projet social individualisé
Contenus	<p>Accompagnement de proximité au quotidien (hygiène corporelle / de l'espace privé, budget, ...), et dans les démarches d'insertion sociale, et socioprofessionnelle.</p> <p>Outils - méthodologie :</p> <p>Accompagnement physique Proposition d'activités Lien avec des partenaires de l'action sociale, médico-sociale, des professionnels de santé... Convention et règlement intérieur signés par les résidents Interventions au quotidien</p> <p>Présence et disponibilité de l'équipe en journée, de 8h30 à 18h Entretiens, réunions équipe, conseil de vie sociale</p>
Localisation	Sens, Auxerre et Avallon
Intervenants	Hôtes de maison, CESF, technicien d'intervention sociale, aide médico-psychologique Moniteurs éducateurs, aides-soignants
Prestataires	COALLIA
Durée	Pas de limite
Procédure	Avec ou sans passage en commission SIAO
Financement	Résident pour le logement Etat pour le couple d'hôtes

ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX

L'accompagnement social est un soutien individuel mis en œuvre par un professionnel du travail social, destiné à faciliter l'intégration ou la réintégration dans le tissu social pour retrouver logement, formation, emploi, hygiène de vie...

Afin de prévenir les exclusions, l'accompagnement social propose aux ménages un soutien matériel, mais surtout éducatif et psychologique en matière de santé, de budget, de logement... Cet accompagnement permet de rompre l'isolement, de créer du lien social et a pour objectif de favoriser l'autonomie des personnes.

L'accompagnement social est mis en œuvre par différents acteurs qui n'interviennent pas tous de la même manière mais dont l'objectif est l'accès et le maintien dans le logement.

ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX

Mis en œuvre par les bailleurs sociaux

Public	Locataire du parc social
Objectifs des bailleurs	Loger dans de bonnes conditions Maintenir les impayés au plus bas Être réactif en cas de dysfonctionnement Prévenir et traiter les troubles de voisinage
Contenus	SIMAD Travail en lien étroit avec le CCAS de Joigny. Si le bailleur rencontre des problèmes d'impayés ou de troubles de voisinage, il rencontre le ménage puis l'oriente vers le CCAS ou les travailleurs sociaux selon les problématiques OAH (deux CESF) et Domanys (recrutement à venir de deux CESF) Aide à la gestion budgétaire afin de lutter contre les impayés. Recours à l'ASLL via la commission de concertation lorsque les difficultés exigent un accompagnement social étayant. - CLPI : Commission Locale de Prévention des Impayés. Procédure interne de prévention, précontentieux et recouvrement des loyers - Procédure interne de traitements des troubles de voisinage et travail partenarial avec les CCAS, travailleurs sociaux du Conseil Départemental, les structures d'hébergement Brennus Lien avec le service logement de la ville de Sens auquel est adossé le CCAS (et ses travailleurs sociaux)

ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX

Résidence accueil

Public	Allocataire CAF percevant de l'ALS ou de l'ALF
Objectifs	Maintenir les droits à l'aide au logement et vérifier le plein droit CAF
Contenus	Aider bailleurs et locataires dans l'élaboration d'un plan d'apurement de la dette de loyer. Inciter le locataire à respecter ses engagements et ses droits et devoirs
Intervenants	Les trois pôles logement CAF (avallonnais, sénonais et auxerrois)
Prestataires	aucun
Durée	Le temps d'occupation du logement
Procédure	Saisine du locataire ou du bailleur
Financement	CAF

ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX

Caisse d'allocations familiales CAF Non décence en secteur privé

Public	Allocataire CAF percevant de l'ALS ou de l'ALF
Objectifs	Garantir l'accès et le maintien dans un logement décent
Contenus	Vérifier la conformité du logement aux normes de décence. S'assurer que l'allocataire bénéficie de l'ensemble de ses droits CAF et l'accompagner dans ses démarches liées au logement. Informé et orienter le bailleur dans ses démarches de réhabilitation du logement.
Intervenants	Les trois pôles logement CAF (avallonnais, sénonais et auxerrois)
Prestataires	PACT Yonne pour les visites de décence
Durée	Le temps d'occupation du logement
Procédure	Saisine du locataire, d'un partenaire, auto-saisine CAF ou contrôle aléatoire CAF
Financement	CAF

ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX

Caisse d'allocations familiales CAF

Accueil social des locataires

Public	Allocataire CAF, principalement lors des changements de situation
Objectifs	Accueillir, conseiller, voire orienter selon les problématiques repérées : handicap enfant, décès-veuvage, séparation, grossesse-naissance
Contenus	Entretiens individuels à la CAF. Veiller au plein des droits CAF et droits annexes (CPAM TPN,...)
Intervenants	Les agents de développement des pôles parentalité CAF (avallonnais, sénonais, auxerrois)
Prestataires	aucun
Durée	Accompagnement ponctuel
Procédure	Rendez-vous à la demande de l'allocataire ou d'un technicien conseil
Financement	CAF

ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX

Conseil départemental : Unités territoriales de solidarité (UTS)

Public	Toute personne
Objectifs	Accompagner les familles afin qu'elles retrouvent ou développent leur autonomie de vie pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle.
Contenus	Évaluation globale des problématiques des familles (logement, budget, enfance, santé, accès aux droits...) Élaboration d'un plan d'aide Mobilisation d'aides financières le cas échéant Entretiens individuels en Unités Territoriales, en permanence ou à domicile Actions collectives ponctuelles
Intervenants	Assistants sociaux et CESF
Durée	Déterminée en fonction des problématiques
Procédure	Un travailleur social du Pôle Accueil évalue la situation socio-économique, propose et négocie un plan d'aide à court terme, et propose un accompagnement long en pôle spécialisé si la situation l'exige, avec l'accord du ménage concerné.
Financement	Conseil départemental

ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX

Dispositif de veille sociale : Accueil de jour

Public	Toute personne majeure en situation de détresse sociale
Objectifs	Offrir un abri pour la journée, un lieu de sociabilité et d'échanges
Contenus	<p>Accueillir : Lieu d'écoute, d'échanges, à l'abri et en sécurité</p> <p>Créer du lien social, une relation d'aide, être présent, mettre en place des entretiens individuels si nécessaires</p> <p>Orienter : Sur le 115 (hébergement d'urgence), le SIAO (l'accueil de jour est service évaluateur pour la commission SIAO), les structures de soins, d'hébergement, les associations caritatives, différents partenaires (CIDFF, ANPAA (addiction), Samu social...)</p> <p>Services mis à la disposition des personnes : aide alimentaire, blanchisserie, courrier, garde des effets personnels...</p>
Intervenants	Educateurs spécialisés, CESF, assistants sociaux
Prestataires	« 6-8 rue du Nil » à Auxerre, CCAS de Sens
Durée	Sans limite de durée
Procédure	aucune
Financement	État et commune d'Auxerre ou de Sens

ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Public	Toute personne résidant dans la commune
Objectifs	Accueillir en urgence et garantir l'accès aux droits
Contenus	<p>Informer le public sur les différents dispositifs sociaux existants sur la commune et sur les dispositifs de droit commun ; favoriser l'accès (et le maintien) aux droits légaux et fondamentaux, aux aides financières diverses, à l'aide d'urgence</p> <p>Coordonner les intervenants locaux, qu'ils soient services publics ou associatifs, pour trouver ensemble les moyens de répondre aux attentes des personnes en difficulté sociale ou ayant des difficultés liées à la dépendance, à la santé, au logement, à l'âge ou au handicap...</p> <p>Permettre à la personne après analyse de sa situation personnelle de préserver ou de recouvrer une plus grande autonomie sociale</p> <p>Élaborer un projet d'insertion ou de réinsertion s'inscrivant dans une démarche participative</p> <p>Suivi budgétaire</p> <p>Entretiens et visites à domicile</p> <p>Accompagnement technique et/ou physique des usagers dans la réalisation d'actes et démarches administratives.</p> <p>Aides facultatives aux familles de la commune</p>
Intervenants	CESF, agents administratifs
Prestataires	aucun
Durée	Sans limite de durée
Procédure	Passage au CCAS ou signalement d'un tiers
Financement	Service de la commune

ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX

Bail glissant

Public	Personne ou ménage relevant du logement autonome mais dont les difficultés empêchent ou retardent une insertion durable dans un logement ordinaire
Objectifs	<p>Favoriser l'accès au logement à l'issue d'une période transitoire pendant laquelle l'occupant a le statut de sous-locataire avant de devenir locataire en titre</p> <p>Proposer un accompagnement relais aux familles, entre un suivi de proximité (par exemple, le CHRS) et une vie autonome</p> <p>Sécuriser la relation entre propriétaire et locataire par l'intermédiaire d'un tiers</p>
Contenus	<p>Suivi social et administratif autour du paiement du loyer, mise en place de plans d'apurement avec les bailleurs en cas d'impayés de loyer</p> <p>Médiation avec le bailleur et/ou le voisinage</p> <p>Travail de partenariat (travailleurs sociaux du Conseil départemental, tuteurs, conseillers sociaux)</p> <p>Vérification de la bonne utilisation des infrastructures du secteur Évaluation de l'autonomie des locataires pour un glissement en bail direct</p> <p>Rendez-vous à domicile au moins une fois par mois ;</p>
Intervenants	CESF, travailleurs sociaux
Prestataires	CCAS de Sens, de Joigny, d'Avallon UDAF (pour Domanys)
Durée	12 mois renouvelable
Procédure	Convention tripartite à l'initiative du CCAS concerné ou de Domanys (en lien avec l'UDAF)
Financement	Conseil départemental (au titre du FUSL) et municipalité

ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX

Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)

Public	Personne (ou ménage) sortant de structures d'hébergement, de logements insalubres ou rencontrant des difficultés financières (impayés) et/ou des difficultés d'insertion sociale
Objectifs	Accès ou maintien dans un logement du parc privé ou public Favoriser une sortie réussie des structures d'accueil d'urgence
Contenus	Prise en charge contractualisée du ménage avec comme unique axe de travail l'accès ou le maintien dans le logement Mise en œuvre de la mesure sur la base de visites à domicile Accompagnement mis en œuvre par un référent unique <ul style="list-style-type: none">- Aide aux démarches administratives- Accès aux droits et rappel des devoirs- Aide à l'installation dans le logement- Conseils et accompagnement pour l'entretien et la bonne utilisation du logement- Instruction des demandes d'aides financières- Aide à la gestion des charges liées au logement et médiation avec le bailleur- Aide à l'intégration dans l'immeuble, le quartier, la ville et la société
Intervenants	Éducateurs spécialisés, CESF
Prestataires	CCAS d'Auxerre, CRF et COALLIA
Durée	6 mois renouvelable
Procédure	Passage en commission SIAO
Financement	État

ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX

Accompagnement social lié au logement (ASLL)

Public	Personne (ou ménage) en grande précarité, pouvant cumuler des difficultés de tous ordres (santé, endettement, manque de mobilité ...) faisant obstacle à l'accès à un logement autonome.
Objectifs	Faciliter l'accès au logement dans le parc social. Assurer le retour des personnes à une vie autonome dans leur logement avec le voisinage et le bailleur.
Contenus	Prise en charge globale et contractualisée du ménage avec comme porte d'entrée le logement Mise en œuvre de la mesure sur la base de visites à domicile. Accompagnement mis en œuvre par un référent unique <ul style="list-style-type: none">- Aide aux démarches administratives- Accès aux droits et rappel des devoirs- Aide à l'installation dans le logement- Conseils et accompagnement pour l'entretien et la bonne utilisation du logement- Instruction des demandes d'aides financières- Aide à la gestion des charges liées au logement et médiation avec le bailleur- Aide à l'intégration dans l'immeuble, le quartier, la ville et la société
Intervenants	Éducateurs spécialisés, CESF
Prestataires	CRF, COALLIA, CCAS d'Auxerre
Durée	6 mois exceptionnellement renouvelable sans excéder 12 mois
Procédure	Passage en commission de concertation
Financement	Conseil Départemental

Bien que l'AVDL et l'ASLL comprennent des contenus identiques avec un objectif d'accès et de maintien durable dans un logement de ménages précaires, le cotech PDAHI du 12 mars 2002 a hiérarchisé ces deux accompagnements sociaux : l'AVDL présente un axe de travail strictement confiné au logement alors que l'ASLL s'inscrit dans une démarche plus globale.

ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX

Mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF)

Public	Familles avec enfants ne parvenant pas à gérer leur budget
Objectifs	Aider les familles dans leur gestion budgétaire
Contenus	Comprendre, avec la famille, la nature des difficultés rencontrées sur le plan financier Élaborer des priorités budgétaires et organiser la gestion du budget Anticiper des dépenses imprévues lorsque la nature des revenus de la famille le permet, ou intégrer la diminution des ressources suite à un changement de situation.
Intervenants	CESF
Prestataires	Conseil départemental
Durée	4 ans
Procédure	Aide attribuée au nom de la protection de l'enfance. Accompagnement pouvant être sollicité par : - l'ensemble des partenaires sociaux avec l'accord de l'intéressé - les parents Validation par le Conseil départemental Demande effectuée auprès du centre communal d'action sociale (CCAS) du domicile du demandeur ou de l'aide sociale à l'enfance (ASE) du département.
Financement	Conseil Départemental

ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX

Mesure d'accompagnement social personnalisé 1 (MASP 1)

Public	Personne dont les difficultés de gestion budgétaire compromettent sa santé et sa sécurité
Objectifs	Permettre aux ménages de mieux faire face à leurs problèmes budgétaires par une aide technique et un accompagnement contractualisé
Contenus	<p>Accompagnement global centré sur l'éducation budgétaire en cohérence avec les autres accompagnements spécifiques éventuels.</p> <p>Principaux axes de travail : gestion des documents administratifs, ouverture des droits, priorisation des choix budgétaires, élaboration de budgets prévisionnels accompagnement physique dans les démarches, accompagnement physique vers le soin, ...</p> <p>Mise en œuvre de la mesure sur la base de visites à domicile essentiellement</p>
Intervenants	CESF
Prestataires	Conseil départemental
Durée	4 ans maximum
Procédure	Sollicitation par l'ensemble des partenaires sociaux avec l'accord de l'intéressé Validation par le Conseil départemental
Financement	Conseil Départemental

ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX

Mesure d'accompagnement social personnalisé 2 (MASP 2)

Public	Personne dont les difficultés de gestion budgétaire compromettent sa santé et sa sécurité
Objectifs	Mieux faire face aux problèmes budgétaires
Contenus	Accompagnement contractualisé ayant pour objet la gestion des prestations sociales (avec délégation à un prestataire) sollicitée par le bénéficiaire Accompagnement global proche de celui de la MASP 1 Mise en œuvre de la mesure sur la base de visites à domicile essentiellement
Intervenants	Travailleurs sociaux, délégués tutélaires
Prestataires	UDAF (AGORA), COALLIA
Durée	4 ans maximum
Procédure	Gestion demandée au Conseil départemental par la personne via un service social
Financement	Conseil Départemental

ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX

Accompagnement Social Global (ASG)

Public	Personne (ou ménage), titulaire d'un bail, très désocialisée cumulant des problématiques liées au logement, à la santé (physique et mentale), à l'insertion sociale et professionnelle pour lesquelles les interventions sociales de droit commun ont atteint leurs limites
Objectifs	Favoriser le maintien dans le logement ou l'accès à un logement adapté au ménage ainsi que l'accès aux soins, à l'emploi et l'autonomie
Contenus	<p>Élaborer un projet de vie, rendre les droits effectifs, soutenir les personnes dans leur vie quotidienne, favoriser la socialisation, la prise de responsabilité. Accompagner à la gestion budgétaire</p> <p>Accompagner vers l'autonomie, l'emploi, le logement ordinaire, la santé et les soins, la parentalité, la vie sociale, ...</p> <p>L'intervention n'est possible que grâce à un étroit maillage avec des partenaires externes (Pass Psy, CMP, bailleurs, protection de l'enfance, mandataires judiciaires, Justice, Conseil départemental, CCAS, Pôle emploi...)</p> <p>Rencontres régulières à domicile</p>
Localisation	Auxerre, Sens et Migennes
Intervenants	Éducateurs spécialisés, CESF
Prestataires	CCAS d'Auxerre, CRF Sens et Migennes
Durée	6 mois renouvelable
Procédure	SIAO
Financement	État

ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX

Accompagnement Social en Milieu Rural (ASMR)

Public	Personne (ou ménage) très désocialisée cumulant des problématiques liées au logement, à la santé (physique et mentale), à l'insertion sociale et professionnelle pour laquelle les interventions sociales de droit commun ont atteint leurs limites
Objectifs	Favoriser l'accès et/ou le maintien dans le logement des personnes, l'accès aux soins, l'accès à l'emploi et l'autonomie
Contenus	<p>Élaborer un projet de vie, rendre les droits effectifs, soutenir les personnes dans leur vie quotidienne, favoriser la socialisation, la prise de responsabilité. Accompagner à la gestion budgétaire</p> <p>Accompagner vers l'autonomie, l'emploi, un logement décent, la santé et les soins, la vie sociale, ...</p> <p>L'intervention n'est possible que grâce à un étroit maillage avec des partenaires externes (Pass Psy, CMP, bailleurs, protection de l'enfance, mandataires judiciaires, justice, Conseil départemental, CCAS, Pôle emploi...)</p> <p>Rencontres régulières à domicile</p>
Localisation	Puisaye
Intervenants	Éducateurs spécialisés, CESF
Prestataires	COALLIA
Durée	6 mois renouvelable
Procédure	Passage en commission SIAO
Financement	État

« ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX » PRONONCÉS PAR JUGEMENT

Lorsqu'un accompagnement administratif s'avère insuffisant face au comportement ou à l'incapacité de la personne à être autonome dans la gestion de ses affaires administratives et/ou financières, il peut être sollicité une mesure judiciaire qui s'impose au bénéficiaire.

Un tiers est alors désigné par jugement, pour accompagner, conseiller et réaliser des actes financiers et administratifs dans l'intérêt du bénéficiaire.

La sauvegarde de justice n'est pas présentée dans le présent guide, car elle est sans effet dans le champ hébergement-logement.

« ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX » PRONONCÉS PAR JUGEMENT

Mesure d'accompagnement social personnalisé 3 (MASP 3)

Public	Personne dont les difficultés de gestion budgétaire compromettent leur santé et leur sécurité ou dont l'endettement locatif n'a pu être régularisé par le biais de la MASP 1 ou MASP 2
Objectifs	Reprendre le paiement du loyer et des charges locatives Éviter une expulsion locative
Contenus	Jugement du tribunal d'instance qui permet de payer directement au bailleur le loyer et les charges locatives, à partir des prestations sociales Un accompagnement global équivalent à celui de la MASP 1 peut être proposé au bénéficiaire.
Intervenants	Travailleurs sociaux
Prestataires	Conseil départemental
Durée	4 ans maximum
Procédure	Sollicitation sur la base d'un imprimé type par les bailleurs ainsi que par tous les partenaires sociaux dès lors qu'il existe deux mois d'impayés de loyer
Financement	Conseil départemental

« ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX » PRONONCÉS PAR JUGEMENT

Mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ)

Public	Personne pour laquelle la MASP s'est révélée infructueuse
Objectifs	Rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations sociales via un jugement
Contenus	Gestion des prestations sociales et/ou familiales) désignées par le juge. Permettre le règlement de tout ou partie des charges mensuelles par un tiers (loyer, énergies, assurances, scolarité, taxes, crédits, plans d'apurement,...) Aider à la priorisation des choix budgétaires et rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations Régulariser la situation financière
Intervenants	Mandataires judiciaires inscrits sur la liste établie par le préfet
Prestataires	UDAF, MFB, COALLIA, Mandataires privés, Préposés d'établissement
Durée	4 ans maximum
Procédure	Prononcée par le juge des tutelles, à la demande du procureur de la République, au vu d'une évaluation sociale.
Financement	Le financeur de la mesure est celui en charge de la prestation la plus importante : État, CAF ou MSA, CARSAT Dans l'Yonne, le Conseil départemental a fait le choix de ne pas solliciter de participation financière au bénéficiaire de la mesure.

« ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX » PRONONCÉS PAR JUGEMENT

Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF)

Public	Famille avec enfant(s), lorsque les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants ou lorsque l'accompagnement en économie sociale et familiale (MAESF) n'apparaît pas suffisant ou est refusé par le(s) parent(s).
Objectifs	Gérer le budget dans l'intérêt des enfants
Contenus	<p>La mesure porte sur la gestion des prestations familiales désignées par le juge des enfants.</p> <p>Permettre le règlement par un tiers, de tout ou partie des charges mensuelles engagées dans l'intérêt de l'enfant (loyer, énergies, cantine, scolarité,...)</p> <p>Aider à la priorisation des choix budgétaires dans l'intérêt des enfants.</p> <p>Apporter des conseils visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations.</p> <p>Permettre la régularisation de la situation financière</p>
Intervenants	Délégués aux prestations familiales
Prestataires	UDAF (AGORA)
Durée	Durée définie par le juge des enfants
Procédure	<p>Prononcée par le juge des enfants à la demande du procureur de la République au vu d'une évaluation sociale</p> <p>Le juge des enfants peut également s'auto-saisir directement en audience, si à l'examen d'une situation, les prestations familiales ne paraissent pas être utilisées dans l'intérêt de l'enfant.</p>
Financement	CAF, MSA

« ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX » PRONONCÉS PAR JUGEMENT

Curatelle

Public	<p>Personne majeure qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin en raison d'une altération de ses facultés d'être assistée ou contrôlée dans les actes de la vie civile.</p> <p>L'altération doit être médicalement établie par un médecin expert.</p>
Objectifs	<p>Permettre à une personne d'être conseillée ou contrôlée dans les actes de la vie civile par un curateur désigné par le juge des tutelles.</p>
Contenus	<p>Il existe deux formes de curatelles :</p> <ul style="list-style-type: none">- Curatelle simple : la personne peut gérer, administrer ses biens, percevoir ses revenus et en disposer librement. Elle est assistée du curateur pour tous les actes de la vie civile. Le magistrat privilégie en premier lieu le conjoint pour être le curateur. Si la communauté de vie a cessé ou qu'il n'est pas à même d'accomplir convenablement sa mission, le juge nommera un parent, un allié, un ami ou un tiers voire une personne morale (association tutélaire, fondation, préposé d'un établissement de soins...).- Curatelle renforcée : le curateur percevra seul les revenus et assurera lui-même le règlement des dépenses à l'égard des tiers.
Intervenants	<p>Curateur (selon choix du juge)</p>
Prestataires	<p>UDAF, MFB, COALLIA, mandataires privés, préposés d'établissement</p>
Durée	<p>5 ans maximum</p>
Procédure	<p>Mesure pouvant être demandée par l'intéressé, son conjoint à moins que la communauté de vie ait cessé entre eux, ses ascendants, descendants, frères ou sœurs et par le ministère public.</p>
Financement	<p>Le majeur protégé en fonction de ses ressources et à défaut l'État</p>

« ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX » PRONONCÉS PAR JUGEMENT

Tutelle

Public	Personne majeure qui, en raison d'une altération de ses facultés, a besoin d'être représentée de façon continue dans tous les actes de la vie civile. L'altération doit être médicalement établie par un médecin spécialiste agréé.
Objectifs	Représenter de manière continue la personne, incapable d'accomplir elle-même les actes de la vie civile afin de garantir la protection de sa personne et/ou de ses biens
Contenus	Mesure de protection la plus forte : le majeur perd l'exercice de ses droits au profit d'un tuteur qui régularise seul, au nom et pour le compte de ce dernier, tous les actes le concernant (exceptés les actes de la vie courante). Les actes de disposition, telle la vente d'un bien immobilier, font l'objet d'une demande préalable d'autorisation auprès du juge des tutelles. Le juge statue sur le maintien ou non du droit de vote de la personne.
Intervenants	Tuteurs (selon le choix du juge)
Prestataires	UDAF, MFB, COALLIA, mandataires privés, préposés d'établissement
Durée	5 ans maximum
Procédure	Peut être demandée par : l'intéressé, son conjoint à moins que la communauté de vie ait cessé entre eux, ses ascendants, descendants, frères ou sœurs, par le ministère public. Le juge des tutelles peut aussi se saisir d'office, notamment si des proches ou des membres de la famille lui signalent une personne déficiente susceptible d'être mise sous tutelle
Financement	Le majeur protégé en fonction de ses ressources et à défaut l'État

ACCOMPAGNEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

L'accompagnement médico-social soutient les personnes handicapées ou dépendantes dans la réalisation des actes de la vie quotidienne afin de favoriser le maintien ou le développement de leur autonomie dans leur logement.

ACCOMPAGNEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

Public Personne majeure en situation de handicap

Objectifs Contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées en favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, universitaires ou professionnels et l'accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité

Contenus Assistance pour tout ou partie des actes essentiels de la vie quotidienne
Suivi médical et paramédical en milieu ouvert pour les personnes bénéficiant d'une orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).
Contrat d'accompagnement conclu entre le service et l'utilisateur

Localisation Auxerre, Aillant sur Tholon, Toucy

Intervenants Psychiatres, éducateurs sportifs, éducateurs, auxiliaires de vie, référents éducatifs

Prestataires APF, SAMSAH APAJH, SAMSAH Charles de Foucauld

Durée Prise en charge permanente, temporaire ou selon un mode séquentiel (de 1 an à 5 ans)

Procédure Demande d'orientation en SAMSAH adressée à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Financement Conseil départemental pour le versant éducatif et social
État (CPAM) pour le versant médical

ACCOMPAGNEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Public	Personne majeure en situation de handicap
Objectifs	<p>Contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées en favorisant leur insertion en milieu ordinaire.</p> <p>Vivre à domicile et acquérir une autonomie dans la vie quotidienne (santé, alimentation, démarches administratives, logement, études, travail, loisirs, gestion budgétaire ...)</p>
Contenus	<p>Approche globale des problèmes en apportant une écoute, un soutien, un conseil et une médiation</p> <p>Accompagnement à la vie sociale dans la gestion du quotidien (hygiène, entretien du logement, gestion administrative et budgétaire)</p> <ul style="list-style-type: none">- Écoute, conseil, valorisation, soutien- Logement, santé, tutelle, ...- Achats, hygiène, loisirs, administratif, transport- Soutenir les rapports sociaux, contacts avec l'environnement- Activités de réadaptation sociale, cognitive, artistiques, culturelles, création manuelle par professionnels spécialisés <p>Un contrat d'accompagnement est conclu entre le service et l'utilisateur</p>
Localisation	Auxerre, L'Isle sur Serein, Massangis, Monéteau, Ravières, Sens, Tonnerre, Aillant sur Tholon, Toucy
Intervenants	Éducateurs, AMP, Infirmières, Médecins psychiatriques, médecins généralistes, kinésithérapeutes, assistant social, CESF
Prestataires	Charles de Foucauld, APF, Association Raviéroise d'aide aux handicapés, Fédération des APAJH, Boisseaux Espérance Yonne
Durée	Prise en charge permanente, temporaire ou selon un mode séquentiel (de 1 an à 5 ans)
Procédure	Demande d'orientation en SAVS adressée à la MDPH
Financement	Conseil départemental pour le versant éducatif et social État (CPAM) pour le versant médical

ACCOMPAGNEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

Public	Personne présentant tous types de dépendances ainsi que leurs proches
Objectifs	Soigner, accompagner
Contenus	<p>La prise en charge du CSAPA est à la fois médicale, psychologique, sociale et comprend : le diagnostic, les prestations de soins, l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion.</p> <p>Le CSAPA assure le sevrage et son accompagnement, la prescription et le suivi des traitements médicamenteux dont les traitements de substitution aux opiacées. Le CSAPA travaille en collaboration avec les autres dispositifs de prise en charge de l'addictologie (ambulatoire, sanitaire, médico-social). Il assure une prise en charge de proximité au travers de permanences.</p> <p>Le CSAPA offre trois consultations jeunes consommateurs (Auxerre, Sens et Toucy) destinées aux jeunes consommateurs de substances psychoactives et à leurs familles. Lieux d'accueil, d'écoute, d'évaluation et de consultations assurées par des professionnels formés aux spécificités de l'approche des jeunes.</p> <p>La prise en charge des patients est anonyme et gratuite. La structure fonctionne toute l'année du lundi au vendredi sur rendez-vous.</p>
Localisation	Auxerre, Sens
Intervenants	Médecins, pharmaciens, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux
Prestataires	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie ANPAA 89
Durée	Accompagnement inscrit dans la durée
Procédure	Accès libre. L'admission répond à une organisation en 3 étapes : un accueil téléphonique ou physique qui permet d'analyser la demande de l'utilisateur ; un premier rendez-vous avec proposition de prise en charge et d'orientation en interne et/ou en externe selon la problématique et les souhaits exprimés par l'utilisateur ; la prise en charge en elle-même. Cette organisation n'exclut pas la prise en charge des situations d'urgence.
Financement	ARS

ACCOMPAGNEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour Usagers de Drogues (CAARUD)

Public	Usagers de drogues
Objectifs	Améliorer la situation sanitaire et sociale des consommateurs qui ne sont pas engagés dans une démarche de soins.
Contenus	Accueil anonyme, collectif et individuel visant au soutien dans l'accès aux soins, aux droits, au logement, à l'insertion, mise à disposition de matériel de prévention des infections ; interventions extérieures en vue d'établir un contact avec les usagers ... Implantation sur le site du CSAPA d'Auxerre et dispositif mobile circulant dans le département. Interventions ponctuelles en milieu festif.
Localisation	Auxerre
Intervenants	Éducateur spécialisé, infirmier
Prestataires	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie ANPAA 89
Durée	Sans objet
Procédure	Accès libre
Financement	ARS

ACCOMPAGNEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

PASS somatique - Permanence d'accès aux soins de santé

Public	Personne dont l'état de santé nécessite des soins externes et ne peut y recourir en l'absence ou incomplétude de leur couverture sociale et/ou nécessitant un accompagnement dans le parcours de soins.
Objectifs	Faciliter l'accès aux soins et leur continuité en vue de retourner ou d'accéder à un logement
Contenus	<p>Offrir un accès aux soins (consultation médicale, accès aux plateaux techniques, traitement)</p> <p>Permettre un accompagnement soignant et social dans le parcours de soins</p> <p>S'assurer de la mise en place de relais afin que la continuité des soins engagés soit effective</p> <p>Orienter vers les opérateurs compétents en termes de prévention, dépistage, prise en charge spécifique</p>
Localisation	Auxerre, Sens, Tonnerre
Intervenants	Assistants sociaux, infirmiers, médecins
Prestataires	Centres hospitaliers d'Auxerre, Sens et Tonnerre
Durée	Sans objet
Procédure	Accès : <ul style="list-style-type: none">- direct sans intermédiaire- par repérage et sur orientation intra-muros d'un professionnel de l'établissement de santé (ex : le service des urgences)- par repérage et sur orientation du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)
Financement	ARS

ACCOMPAGNEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

PASS PSY - Equipe mobile de psychiatrie précarité

Public	Personne en difficulté sociale
Objectifs	Faciliter la prévention, le repérage précoce et d'identification des besoins, l'orientation et l'accès au dispositif de soins lorsqu'il est nécessaire en vue de retourner ou d'accéder à un logement
Contenus	<p>Équipe médico-sociale qui va au-devant des publics en difficulté sociale, quel que soit le lieu où leurs besoins s'expriment (populations précarisées dans un quartier, accueillies en institutions sociales, grands désocialisés, jeunes ou adultes, pathologie mentale avérée ou non, etc).</p> <p>Faciliter l'accès au système hospitalier, aux droits, à la prévention, aux réseaux de santé.</p> <p>Elle n'a pas vocation à se substituer aux missions de droit commun des équipes de psychiatrie publique.</p>
Localisation	Auxerre, Tonnerre, Puisaye-Forterre (Sénonais ?)
Intervenants	Infirmiers, travailleurs sociaux
Prestataires	Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne CHSY
Durée	Sans objets
Procédure	<p>L'équipe se rend auprès d'une personne repérée comme souffrant de troubles psychiques, sans préjuger de la réalité médicale de ceux-ci</p> <ul style="list-style-type: none">- par repérage des divers acteurs de terrain (AS, CCAS, etc)- par repérage et sur orientation du Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO)
Financement	ARS

ACCOMPAGNEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)

Public	Personne en situation de fragilité psychologique et sociale atteinte d'une maladie chronique lourde y compris en phase palliative
Objectifs	Héberger temporairement Assurer le suivi et la coordination des soins en vue de retourner ou d'accéder à un logement
Contenus	Les ACT fonctionnent sans interruption. L'hébergement n'inclut pas la restauration et la blanchisserie. Ils offrent à la personne accueillie une coordination médicale et psycho-sociale permettant d'assurer : <ul style="list-style-type: none">- le suivi médical et la coordination des soins- l'observance thérapeutique- l'éducation à la santé et à la prévention- l'accompagnement psychologique- une aide à l'insertion Accueil de la personne seule ou en couple, avec ou sans enfant, en adéquation avec la capacité du logement. Les droits aux prestations en nature des assurances maladie et maternité dans un régime de sécurité sociale doivent être ouverts ou en cours d'ouverture. Une participation est demandée aux usagers. Elle ne doit pas excéder 10 % du forfait journalier. Les dépenses d'alimentation restent à la charge de la personne accueillie.
Localisation	Sens (6 appartements)
Intervenants	Chef de service, travailleur social, infirmier, psychologue, médecin
Prestataires	Association EMPREINTES
Durée	En moyenne entre 18 et 24 mois Définie par la structure en lien avec la personne hébergée sur la base du projet individuel
Procédure	Orientation (subordonnée à un avis médical) : <ul style="list-style-type: none">- par un médecin exerçant en milieu hospitalier ou en ambulatoire- par le SIAO- par un service social : Admission sur décision du responsable de la structure sur la base d'une évaluation médico-sociale de la situation de la personne tenant compte de la capacité de la structure, du public cible et des orientations du projet d'établissement.
Financement	ARS

Les commissions relatives à l'hébergement, l'accès ou le maintien dans le logement

- **Commission SIAO** : la première mission du SIAO est d'organiser et de centraliser l'ensemble des demandes de prise en charge des ménages privés de "chez soi" ou risquant de l'être. La commission SIAO est chargée de l'évaluation de la demande pour permettre de proposer aux personnes des orientations adaptées à leurs besoins.
- **Commission de concertation** : instance partenariale regroupant l'Etat, le Conseil départemental, les bailleurs sociaux, les opérateurs de l'hébergement et la coordinatrice du SIAO et le référent du SIAO logement ; pour un examen partenarial des demandes de logement social de ménages défavorisés
- **Commission de médiation** : Le Droit au Logement Opposable (DALO), institué en 2007, permet aux personnes mal logées de faire valoir leur droit à un logement ou un hébergement digne. C'est la Commission départementale de médiation qui se charge de désigner, parmi les demandeurs qui n'ont pas encore reçu de proposition adaptée ou aucune, ceux pour lesquels le préfet (DDCSPP) devra trouver un accueil (logement social, logement accompagné ou hébergement).
- **Commission d'attribution de logement (CAL)** : étudie les demandes de logement, enregistrées selon la procédure du numéro d'enregistrement unique et attribue nominativement chaque logement locatif.. la commission peut classer les candidats par ordre de priorité. L'attribution du logement sera prononcée en faveur du candidat suivant en cas de refus par celui classé devant lui. Il est fait exception à cette obligation quand elle examine les candidatures de personnes désignées par le préfet en application du dispositif DALO.
- **Commission de surendettement** : recherche de solutions aux problèmes de surendettement d'un ménage. Le dépôt d'un dossier de surendettement s'effectue auprès de la Banque de France.
- **CCAPEX - Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives** : Coordonner toutes les instances susceptibles de venir en aide au locataire en difficulté et de permettre un traitement global de l'impayé jusqu'au stade final de relogement, de l'hébergement ou de l'expulsion avec l'éventuel concours de la force publique.

GLOSSAIRE

ACT : Appartement de Coordination Thérapeutique
ALF : Allocation de Logement Familiale
ALT : Allocation Logement Temporaire
ALS : Allocation de Logement Sociale
AMP : Aide Médico-Psychologique
ANPAA : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
APAJH : Association pour Adultes et Jeunes Handicapés
APF : Association des Paralysés de France
APL : Aide Personnalisée au Logement
ARS : Agence Régionale de Santé
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
ASG : Accompagnement Social Global
ASLL : Accompagnement Social Lié au Logement
ASMR : Accompagnement Social en Milieu Rural
AVDL : Accompagnement Vers et Dans le Logement
ASVI : Accompagnement Social Vers l'Insertion
CAARUD : Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction de risques pour Usagers de Drogues
CADA : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CAO : Centre D'accueil et d'Orientation
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CARSAT : Caisse Assurance Retraite et Santé au Travail
CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CESF : Conseiller en Économie Sociale et Familial
CHAO : Centre d'Hébergement d'Accueil et d'Orientation
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHSY : Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne
CLPI : Commission locative pour les impayés
CMP : Centre Médico-Psychologique
CMU : Couverture Maladie Universelle
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRF : Croix Rouge Française
CSAPA : Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
DGALN : Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
DGAS : Direction Générale de l'Action Sociale
EMPP : Equipe Mobile de Psychiatrie précarité
FAJ : Fonds d'aide aux jeunes
FTM : Foyer des Travailleurs Migrants
HUDA : Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile
LAM : Logement à accompagnement modéré
MAESF : Mesure d'Accompagnement en Économie Sociale et Familiale
MAJ : Mesure d'Accompagnement Judiciaire
MASP : Mesure d'Accompagnement Personnalisé
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MFB : Mutualité Française Bourguignonne
MJAGBF : Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial

MSA : Mutualité Sociale Agricole

OFII : Office français de l'Immigration et de l'Intégration

OFPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides

PACT : Association luttant notamment contre le mal-logement, réalisant des diagnostics pour la CAF de l'Yonne dans le cadre de la lutte contre les logements non-décents

PASS : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

RJY : Résidences Jeunes de l'Yonne

RS : Résidence Sociale

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SHAO : Service d'hébergement d'Accueil et d'Orientation

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

TGI : Tribunal de Grande Instance

TISF : Technicien d'Intervention Sociale et Familiale

TPN : Tarif de Première Nécessité (énergie)

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

UTS : Unité Territoriale de Solidarité

Définitions inspirées du guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté réalisé par la DGAS et la DGALN dans le cadre du chantier national prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées.



**Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations**

3 rue Jehan Pinard - 89000 Auxerre
03 86 72 69 00

www.yonne.gouv.fr

Conseil Départemental de l'Yonne

1 rue de l'étang St Vigile - 89000 AUXERRE
03 86 72 89 89

www.yonne.com